

CR 1ère Assises nationales de l'édition indépendante

La Manufacture – Cité du livre – Aix-en-Provence

2 & 3 février 2023

Les temps forts des Assises font l'objet d'articles dans un dossier spécial sur :

<https://actualitte.com/dossier/302/assises-nationales-de-l-edition-independante-se-definir-et-agir>

Jeudi 2 février matinée : Historique, définition, situation économique et politiques publiques

Ouverture des Assises : Léonor de Nussac (directrice ArL PACA), Dominique Tourte (président Fedel), Nicolas Georges (min. Culture) et Sophie Joissains maire d'Aix.

Définition Édition indépendante par Sophie Noël, professeure en sciences de l'information & communication Université Paris 2

Pourquoi une édition indépendante ? Un paradoxe dans une époque de concentration des forces économiques, des intérêts divers, de multiples facettes. Une importance toute particulière dans le domaine culturel.

Histoire de l'indépendance économique et politique : apparition dès 1840 avec les avant-gardes artistiques, le salon des indépendants en 1880, mouvement en réaction contre les institutions et contre les pouvoirs politiques : l'Art pour l'Art de Théophile Gautier. Les artistes aspirent à l'indépendance, en particulier à partir de l'affaire Dreyfus.

1930 les PUF sont créées, dans un mouvement de méfiance face aux trusts et maisons établies comme Larousse.

Après la 2^e Guerre mondiale, l'indépendance devient synonyme d'engagement.

Jusqu'aux années 1980, l'édition est familiale, on passe à des conglomérats de taille mondiale, face à de petits éditeurs tels L'Éclat créés par Michel Valensi en 1985.

2002 autre étape clé avec le rachat de Vivendi par Hachette et la création de l'Alliance des éditeurs indépendants. On assiste à une prise de conscience plus tardive de cette concentration que dans le domaine du cinéma ou de la musique. L'indépendance devient un idéal, une aspiration au monde d'avant la concentration.

Définition de l'indépendance : un aspect sémantique négatif, une position contre la dépendance, à l'opposé d'un terme comme autonomie.

3 dimensions : juridique (statut), financière ou capitalistique (proposer une offre différenciante, l'Art pour l'Art, plutôt que répondre à une demande du marché) et politique.

C'est un modèle désirable, convoité aujourd'hui par les acteurs du marché de l'édition (ex, Actes Sud qui rechigne à se qualifier de « groupe », un gage de diversité, qui manifeste un engagement politique, un fonctionnement qui relève de l'artisanat, un détachement des considérations mercantiles.

Situation économique : restitution/ analyse de l'étude de 2021 menée par David Demartis

L'objet de cette étude est présentée sur <http://www.fedei.fr/index.php/assises-nationales/>,

l'analyse complète est accessible sur <http://www.fedei.fr/wp-content/uploads/2023/02/Etude-edition-independante-FEDEI-2023.pdf>

et la synthèse sur <http://www.fedei.fr/wp-content/uploads/2023/02/Synthese-Etude-FEDEI.pdf>

Les politiques de soutien aux éditeurs indépendants

Leur objectif : corriger les distorsions, apporter un soutien en cas de crise, ex. COVID.

Léonor de Nussac : un guide complet des aides, au niveau national comme par région, est proposé par la FILL, accessible en ligne sur <https://fill-livrelecture.org/outils/aides-subsventions-auteur-edition-librairie/>

Nicolas Georges, ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles : La filière livre est peu aidée, à l'opposé du cinéma ou de la danse. C'est un secteur très régulé (prix unique, frais d'expédition avec loi Darcos, non encore promulguée et surtout à destination des libraires pour le moment). Le fondement des politiques de soutien reste l'intérêt général. Le ministère ne propose pas d'aides, tout est géré par des institutions nationales (CNL) ou en région par les agences du livre, les DRAC > 1 million@ par an > aides à la publication et aides au développement.

On peut également s'adresser à l'IFCIC (la banque des politiques culturelles) pour un financement ou au BIEF.

Pascal Perrault, CNL : sa mission est d'aider le développement de la diversité de création. Toutes les aides sont consultables en ligne, le processus de demande a été simplifié : aide à un projet, aide à la traduction, aide à la surdiffusion. Critère imposé pour la recevabilité d'une demande : 50 % de ventes en librairie minimum. Plafond de CA max supprimé il y a plusieurs années.

Igor Boïko, Région Sud : propose des aides aux éditeurs « cartes blanches » et un soutien à la mobilité hors région. Aide depuis plusieurs années Éditeurs du sud et Jedi Sud. Organise l'événement « On dirait le sud ».

Geoffroy Pelletier, la SOFIA : paiement annuel droits de prêt et accès à la copie privée. Obligation d'adhérer pour recevoir le paiement des droits de copie privée numérique. Idem pour le CFC et les droits de reprographie : obligation d'adhérer.

Vincent Montagne : un poste est vacant au collège des éditeurs du CNL, il serait juste de le proposer à Dominique Tourte, président de la FEDEI pour que les éditeurs indépendants y soient enfin représentés.

Léonor de Nussac : Quand Le CNL arrêtera-t-il de soutenir les éditeurs qui n'en ont pas besoin et réintroduira le plafond de CA au-dessus duquel les demandes d'aide ne sont pas recevables ?

Diffusion – distribution pour l'édition indépendante

Représentantes de Pollen et de Ced-Cerif, une éditrice (Les Monédières), et une relation libraire.

Pas grand-chose en est sorti. Il aurait peut-être fallu plus de diversité dans les participantes, avec, pourquoi pas, un éditeur qui connaisse bien la diffusion/distribution (il y en avait plusieurs dans la salle!)

Édition indépendante par la librairie

Ken Morisot, Librairie La Loupiote : éloge de la lenteur, travailler les titres et la diversité mais sur le long terme. Libraire – éditeur indépendants : un besoin réciproque, un même combat contre la concentration. Plus une force de proposition que de conseil.

Marie Hermann, éditions Hors d'Atteinte : plus de transparence sur les groupes et les trusts, les rachats de maisons d'édition.

Bonnes idées – bonnes pratiques : témoignages d'initiatives nouvelles

Albert de Pétigny, Pourpenser : Oplibris, logiciel en cours de développement, pour une gestion à 360° d'une maison d'édition. Financements et développement à finaliser en priorité parmi les projets évoqués.

Franck Belloir : LERYCERP pour représenter les éditeurs sur diverses manifestations, en France & étranger.

+ réflexion sur l'élaboration d'une structure de distribution mutualisée.

Relations éditeurs – auteurs

Une insatisfaction constante, une perte de confiance concernant : contrat, promotion, réédition des comptes, à-valoir et % de rémunération.

Patrick Locmant, SGDL : la SGDL souhaite nouer une relation avec la FEDEI. Aujourd'hui son seul interlocuteur reste le SNE.

Accords de 2021 et loi Darcos : réédition comptes semestrielle (à mettre en place d'ici 5 ans). Réédition comptes pour les ouvrages collectifs (à contribution non significative). Obligation d'informer l'auteur en cas de résiliation du contrat, de mise au pilon de l'ouvrage, de cessation d'activité. >Plus de transparence en cas de crise, de cessation d'activité, de rachat,

Un encadrement à venir par le CNL autour de la rémunération et des contrats d'édition.

Joël Lévêque : 10 % droits d'auteur pour tous, + rétribution auteur pour participation promotion. Réédition comptes trimestrielle.

Frédéric Maupomé, auteur : en cas de crise, perte de confiance, attentes de l'auteur non-remplies : avec plus de transparence on éviterait les crises. Par exemple infos sur les ventes moyennes de l'éditeur sur un titre avant signature du contrat d'auteur.

Loi Darcos : en cas de cessation d'activité : réédition comptes et état des stocks. Les droits d'auteur restent des créances prioritaires.

Proposition « book tracking » : mise en place d'un outil de remontée des sorties de caisse des ouvrages au jours près en temps réel.

Place édition indépendante dans l'action culturelles

Gaëlle Bohé : prix Hors Concours chaque année, récompense des ouvrages publiés par éditeurs indépendants. Envoi des candidatures mars 2023, finalistes en juillet, lauréats en octobre.

Livre Paris inaccessible aux éditeurs indépendants.

Atelier échange droits étrangers

L'éditeur a une obligation de prospection envers ses auteurs.

Comment prospecter : Préparer un argumentaire en anglais (ou français pour pays ciblés francophiles) avec infos clés (nombre pages ou signes, date sortie, tirage, mise en place, domaine éditorial, 1 phrase d'accroche.

Préparer un PDF light du livre et une fiche biographie de l'auteur avec photo + interviews, citations, vidéos, lettre de présentation par l'auteur + extrait traduit dans la langue ciblée.

Pour les beaux livres ou la BD, augmenter l'iconographie + joindre rétroplanning production.

Créer un catalogue pdf des droits avec titres disponibles/catégorie + présentation de la maison d'édition.

> envoyer par mail aux éditeurs identifiés comme susceptibles d'acheter les droits étrangers.

Les intermédiaires à qui transmettre les propositions de ventes de droits : éditeur étranger (voir site éditeur, profil LinkedIn) ; sous-agents (modèle US) spécialisé par territoire > envoyer des informations régulières sur les publications + presse, citations auteurs + relances régulières.

Autre intermédiaire : les scouts, rémunérés par les agents étrangers, à informer des parutions, et les services culturels des ambassades de France à l'étranger (aide publication et aide à la promotion à l'étranger) et les traducteurs, qui interviennent parfois comme agents.

Les foires : Francfort en octobre, location table pour rdv achats-ventes droits ; Londres (pas de jeunesse ni BD), Bologne, BookExpo America, Casablanca, Varsovie, Buenos Aires, Taipei, Séoul.

Le BIEF (adhésion pour bénéficier de ses actions) : bureau international de l'édition française , organise événements à l'étranger et assure la présences d'éditeurs sur des salons à l'étranger. Avec le soutien de la SOFIA, le BIEF organise un fellowship pour 15 éditeurs du monde à un séjour professionnel à Paris pour mieux connaître le marché du livre en France et ses acteurs.

Autres fellowships ; Jérusalem, Guadalajara, Montréal, Buenos Aires.

Une offre = proposition financière et artistique (à -valoir + royalties toujours calculé sur le prix de vente public, ou forfait 1 tirage pour 1 montant).

Le contrat de cession à l'étranger est soumis à la loi française, le même tribunal que celui du contrat d'auteur reste compétent. Le contrat de cession doit mentionner langue, durée (5 à 10 ans), tirage estimé, montant à-valoir et % royalties, mentions du copyright, délai de publication, droits secondaires cédés, échéancier de paiement, clause de reconduction, éventuellement validation titre et couverture par auteur/éditeur.

Taux de cession en direct : 6% (très faible) à 12 % pour les écrivains stars.

Si cession via un agent : 20 % de rétribution des 50 % dûs pour l'éditeur.

Fiscalité : attestation résidence fiscale pour paiement droits/TVA,

Pour les livres jeunesse, souvent co-édition et impression toutes langues en même temps.

Obligation d'informer l'auteur avant la cession à l'étranger.

Référencement ouvrages ONIX

Compléter de manière exhaustive la fiche ONYX en amont : difficile de faire corriger un erreur.

Le FEL prévoit méta-données. DILICOM est l'opérateur du FEL. L'éditeur transmet en langage ONYX les informations sur ses titres pour le FEL (uniquement livres neufs référencés).

+ de métadonnées = + chances d'être visible. Choisir des métadonnées fiables, de bonne qualité, avec des mots clés recherchés par les lecteurs. Être explicite, pas de redondance, préciser tout ce qui définit le livre et aussi ce qu'il n'est pas.

Données vitales = bibliographiques (titre, auteur, collection, marque éditoriale, langue, type d'édition), sous-titre, millésime, n° volume.

Données techniques comme dimensions, forme, ISBN, pays de production, impression, symbolisation.

Classification Dewey – CLIL ou THEMA > aller au plus fin, éviter « littérature générale » trop vague.

Données marketing : image couverture, pages intérieures, photos contributeurs, extrait texte, table matières, résumé éditeur,

Données commerciales : prix, date parution, date embargo diffuseur, date fin de commercialisation, lien entre produits, date limite retour, conditions retour, etc.

Atelier Pensée Critique et édition engagée

Animé par Floréal Klein du Bout de la Ville.

Atelier Le coût de l'écoresponsabilité animé par Fred Lisak.

Charte en cours de finalisation (ERO et ALIDO).

Conclusions et citations

- Une fragilité de l'économie de l'édition indépendante.
- Un désarroi, une inquiétude aiguë des éditeurs indépendants.
- De nombreuses idées et propositions sont ressorties des assises.
- De nombreuses maisons d'éditions indépendantes constituent une image convoitée par les éditeurs mainstream.
- Une envie d'être ensemble, un plaisir du collectif, une volonté de cohésion et d'unité pour faire entendre notre voix haut et fort.
- Les librairies sont essentielles pour l'édition indépendante. Une méconnaissance mutuelle des 2 métiers persiste.
- Un besoin de transparence, de visibilité, de reconnaissance pour mieux maîtriser les règles du jeu.

Léonor de Nussac : les éditeurs indépendants se retrouvent dans «l'édition pauvre ».

Dominique Tourte : une édition frondeuse, créative, que structure le contre.

Sophie Noël : l'édition indépendante définit une nouvelle façon de poser le métier d'éditeur.

David Dermatis : 3/4 des éditeurs n'ont pas fait de formation. Ces autodidactes réinventent le métier d'éditeur.

Marie Hermann Hors d'atteinte : Nous avons besoin de subventions de fonctionnement et de transparence. Le livre est la récompense si tu as bien écouté l'auteur.

Ken Morisot Librairie La Loupiote : Les éditeurs indépendants ont besoin de développer leur identité.

Joël Lévêque A Contresens : L'édition indépendante est un outil intelligent au service de l'auteur.

Marion Mazauric : C'est dans les régions que l'on pourra trouver des solutions.

Francis Combes L'Autre Livre : Il faut ouvrir le cercle de nos lecteurs.